

Registre des délibérations

Syndicat Intercommunal
de Regroupement Pédagogique
Os-Marsillon / Abidos

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le

ID : 064-256402579-20230220-2023_03-DE



DÉLIBÉRATION N°2023/03 Séance du Séance du 20 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt février à dix-huit heures, le Comité Syndical de ces Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIRASSOU Jean-Claude, Président.

Présents : M. BRUNO Jacques, Mme CAZALET Mélinda, M. CHAFFANEL Christian, M. de GRANGE Edouard, Mme DONNAY Vanessa, Mme JOUBERT Mireille, M. MIRASSOU Jean-Claude, M. TOULOUSE Jérôme.

Absents excusés : Mme AGRAFEIL Karine,

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme BACARDATZ Martine (pouvoir à Mme CAZALET Mélinda)

Mme CAZALET Mélinda a été nommée Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE LA LABELLISATION – MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION AU RISQUE PRÉVOYANCE

Monsieur le Président rappelle la délibération N°2013/38 du 2 décembre 2013, mettant en place une participation au financement des garanties de protection Sociale Complémentaires du personnel dans les domaines de la Santé et la Prévoyance.

Vu l'augmentation au 1^{er} janvier 2023 des taux de cotisation du risque Prévoyance et Santé, Monsieur le Président propose de porter :

- Pour le risque Santé, le montant mensuel de la participation pourrait être fixé à 50,00 € nets par agent, dans la limite de l'intégralité de la cotisation.
- Pour le risque Prévoyance, le montant mensuel de la participation pourrait être fixé à 50,00 € nets par agent, dans la limite de l'intégralité de la cotisation.

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres :

DÉCIDE qu'à compter du 1^{er} mars 2023

- Pour le risque Santé, le montant mensuel de la participation est fixé à 50,00 € nets par agent, dans la limite de l'intégralité de la cotisation.
- Pour le risque Prévoyance, le montant mensuel de la participation est fixé à 50,00 € nets par agent, dans la limite de l'intégralité de la cotisation.

Registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le

ID : 064-256402579-20230220-2023_03-DE



Syndicat Intercommunal
de Regroupement Pédagogique
Os-Marsillon / Abidos

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

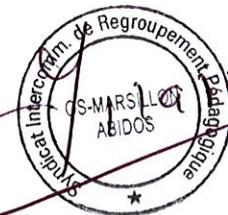
TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Ainsi fait et délibéré à Abidos, les, jour, mois et an que dessus.

<i>Nombres de membres en exercice :</i>	. 10
<i>Nombre de membres présents :</i>	. 8
<i>Nombres de suffrages exprimés :</i>	. 9
<i>Votes contre :</i>	. 0
<i>Votes pour :</i>	. 9
<i>Date de convocation :</i>	06/02/2023

*Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Abidos le 20 février 2023*

Le Président,



Jean-Claude Mirassou